

Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'ORP-JAUCHE

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une **demande de permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées permis d'urbanisation modification de permis d'urbanisation certificat d'urbanisme n° 2~~ (Biffer les mentions inutiles).

Les demandeurs sont **Mr Jérôme RODY et Mme Jessica JAMMART** demeurant rue Chapeauvau, 4 à 1357 Hélécinne.

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, Rue de la Tuillerie, n° à définir et cadastré 6ième Division Section A 737 B.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

La demande est en écart au RGBSR (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural) pour :

L'implantation et le rapport pignon façade.

La demande est également en écart au SDC (Schéma de Structure Communal) portant sur le gabarit.

**Le dossier peut être consulté du 05/12/2019 au 25/12/2019 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, le mardi de 8h30 à midi et de 16h00 à 20h00 ou les mercredis, jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – [marjorie.dheur@orp-jauche.be](mailto:marjorie.dheur@orp-jauche.be)
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – [nathalie.thiebaut@orp-jauche.be](mailto:nathalie.thiebaut@orp-jauche.be)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/12/2019 au 24/12/2019 au collège communal :**

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

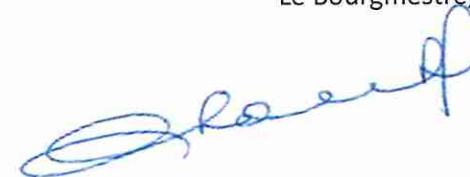
Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,



H. GHENNE